



EUROPE



Le CSA dit non aux programmes associatifs

31/05/2005

Le CSA vient d'interdire une seconde fois l'accès de la télévision libre Zalea TV à la TNT. Il n'y aura donc aucune chaîne associative, non-marchande et d'accès public sur la TNT nationale, aucun contre-pouvoir télévisuel citoyen. Les responsables de Zalea dénoncent un paysage audiovisuel seulement rythmé par « des chaînes formatées par les lois du marché, diffusant bien souvent des programmes racoleurs et bas de gamme, tronquant l'information à volonté et évitant soigneusement tout réel débat démocratique ». Pour Zalea, le CSA censure les associations, ONG, collectifs et vidéastes indépendants, au mépris du pluralisme, de la diversité culturelle et du droit à l'information. Zalea TV va déposer un recours au Conseil d'Etat, en demandant l'annulation de cette nouvelle vague d'autorisations pour non-respect des dispositions légales s'appliquant à la TNT. Si ce recours est rejeté, Zalea TV s'adressera à la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Plus d'info : <http://www.zalea.org>